

Fiche signalétique
CHARTEK 7 PART B

Numéro de référence ventes en bloc: 302130
 Date de révision de la fiche signalétique: 01/02/2019
 B0-4
 Numéro de fiche signalétique:

| |
|--|
| 1. Identification de la préparation et de la société |
|--|

1.1. Identificateur de produit

| | |
|------------------------------------|------------------|
| Identité du produit | CHARTEK 7 PART B |
| Numéro de référence ventes en bloc | 302130 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|-----------------------|-------------------------|
| Usage normal | Voir la fiche technique |
| Méthode d'application | Voir la fiche technique |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-------------------|--|
| Nom de la société | International Paint LLC Manufacturer: Akzo Nobel Coatings International Paint 6001 Antoine Drive Houston, Texas 77091 |
|-------------------|--|

National Supplier:
 Akzo Nobel Coatings Ltd.
 110 Woodbine Downs Blvd.
 Unit #4 Etobicoke, Ontario
 Canada M9W 5S6
 +1 (800) 618-1010

Secours

| | |
|---------------------|----------------|
| CHEMTREC | (800) 424-9300 |
| International Paint | (713) 682-1711 |
| Centre antipoison | (800) 854-6813 |
| Service clientèle | |
| International Paint | (800) 589-1267 |
| Télécopie | (800) 631-7481 |

| |
|--|
| 2. Identification des risques posés par le produit |
|--|

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|------------------------|--|
| peau Irrit. 2;H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| yeux Irrit. 2;H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| peau Sens. 1;H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Aquatic Chronic 3;H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

2.2. Éléments d'étiquetage

En fonction des données de toxicité listées en section 11 & 12 le produit est étiqueté comme suit.



Attention.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337 Si l'irritation oculaire persiste:

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 Éliminez les contenus / le conteneur conformément aux réglementations locales / nationales.

Classement HMIS Santé: 2 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

3. Composition / informations sur les ingrédients

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens de l'État concerné et la réglementation fédérale sur les substances dangereuses.

| Ingrédient/Désignations chimiques | Poids % | Classification SGH | Notes |
|---|----------|--|--------|
| Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids, tetraethylenepentamine and triethylenetetramine Numéro CAS: 0068071-65-8 | 50 - 75 | ---- | [1] |
| Pierre à chaux Numéro CAS: 0001317-65-3 | 10 - 25 | ---- | [1] |
| Synthetic fibers, alkaline earth silicate Numéro CAS: 0436083-99-7 | 1.0 - 10 | ---- | [1] |
| Dioxyde de titane Numéro CAS: 0013463-67-7 | 1.0 - 10 | ---- | [1][2] |
| Tétraéthylène-pentamine Numéro CAS: 0000112-57-2 | 1.0 - 10 | Acute Tox. 4;H312 Acute Tox. 4;H302 peau Corr. 1B;H314 peau Sens. 1;H317 Aquatic Chronic 2;H411 | [1] |

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement

[2] Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail

[3] Substance PBT ou vPvB

* L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-------------|---|
| Généralités | Enlevez les vêtements et souliers contaminés. Consultez un médecin immédiatement. Nettoyez les vêtements avant de les remettre. Nettoyez les souliers contaminés à fond ou détruisez-les. |
| Inhalation | En cas d'inhalation, transportez la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, donner la respiration artificielle. Si elle éprouve de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale. |
| Yeux | En cas de contact, rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale. |

| | |
|--|--|
| Peau | En cas de contact, rincez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale. |
| Ingestion | En cas d'ingestion, appelez immédiatement le Centre Anti-Poison le plus près de chez vous. NE PAS provoquer de vomissements à moins de suivre les ordres du personnel médical. Ne jamais administrer quoique ce soit par la bouche à une personne inconsciente. |
| 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés | |
| Résumé | AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. |
| Inhalation | Nocif si inhalé. Irrite le nez et la gorge. Les vapeurs peuvent affecter le cerveau ou le système nerveux causant des étourdissements, des maux de tête ou des nausées. |
| Yeux | Cause une irritation grave aux yeux. Évitez le contact avec les yeux. |
| Peau | Irrite les yeux. Peut causer une réaction allergique cutanée. Peut être nocif si absorbé par la peau. |
| Ingestion | Toxique en cas d'ingestion. Peut occasionner des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, la diarrhée ou la somnolence. |
| Effets chroniques | Risque possible de cancer. Contient un ingrédient dont certaines études en laboratoire sur les animaux ont montré qu'il peut causer le cancer (se référer aux Sections 2 et 15 pour chaque ingrédient). Les risques de cancer dépendent du niveau et de la durée d'exposition. |

5. Lutte contre les incendies

5.1. Moyens d'extinction

INCENDIES MINEURS: Utilisez un produit chimique sec, du CO₂, un vaporisateur d'eau ou une mousse. **INCENDIES MAJEURS:** Utilisez un vaporisateur d'eau comprenant une lance de type bruite, ou de la mousse. Si n'y a pas de risques, déplacez les contenants du lieu de l'incendie. Le matériel utilisé pour combattre l'incendie peut causer de la pollution. Endiguez l'eau utilisée pour combattre l'incendie pour en disposer plus tard. Il ne faut pas répandre le matériel.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le matériel peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement. Le feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les contenants peuvent exploser s'ils sont exposés à la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Guide ERG N° 159

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

ÉLIMINER TOUTES SOURCES D'INCENDIE: (interdit de fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans les lieux environnants). Ne pas toucher ou marcher sur le matériel déversé. Arrêter la fuite du matériel si ce n'est pas risqué. Empêcher le déversement d'entrer dans les cours d'eau, égouts, endroits fermés et sous-sols. Absorber ou couvrir avec de la terre, du sable ou autre matériau non-combustible sec et transférer le tout dans les contenants. **GROS DÉVERSEMENTS:** Faites des digues loin avant l'endroit du déversement du liquide afin d'endiguer le déversement et les écoulements du matériel utilisé pour maîtriser l'incendie.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ CHEMTREC au (703) 527-3887. Isolez le déversement ou la fuite dans la zone immédiate à au moins 25 à 50 mètres (80 à 160 pieds) dans toutes les directions. Maintenir à l'écart tout personnel non autorisé. Demeurez contre le vent. Empêchez le matériel d'entrer dans les zones basses. Ventilez les espaces clos avant d'entrer.

7. Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Liquide et vapeur combustibles.

Dans zone de stockage

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Magasin entre 40 et 100 F (4-38°C).

Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Aucune donnée disponible.

Ne pas fumer. Éteignez toutes flammes et lampes témoins. Fermez les fours, appareils de chauffage, les moteurs électriques et toutes les autres sources d'ignition durant l'application et ceci jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de vapeurs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Refermez le contenant après usage.

Nettoyez à fond après manipulation.

Prévenir l'accumulation des vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et portes afin produire une ventilation croisée.

8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

| N° CAS | Ingrédient | Source | Valeur |
|--------------|---|---------------|--|
| 0000112-57-2 | Tétraéthylènepentamine | OSHA | Aucune Limite Établie |
| | | ACGIH | Aucune Limite Établie |
| | | NIOSH | Aucune Limite Établie |
| | | Fournisseur | Aucune Limite Établie |
| | | OHSA, CAN. | Aucune Limite Établie |
| | | Mexique | Aucune Limite Établie |
| | | Brésil | Aucune Limite Établie |
| 0001317-65-3 | Pierre à chaux | OSHA | 15 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable fraction) |
| | | ACGIH | Aucune Limite Établie |
| | | NIOSH | 10 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable dust) |
| | | Fournisseur | Aucune Limite Établie |
| | | OHSA, CAN. | Aucune Limite Établie |
| | | Mexique | 10 mg/m3 TWA LMPE-PPT20 mg/m3 STEL [LMPE-CT] |
| | | Brésil | Aucune Limite Établie |
| 0013463-67-7 | Dioxyde de titane | OSHA | 15 mg/m3 TWA (total dust) |
| | | ACGIH | 10 mg/m3 TWA |
| | | NIOSH | 5000 mg/m3 IDLH |
| | | Fournisseur | Aucune Limite Établie |
| | | OHSA, CAN. | 10 mg/m3 TWA |
| | | Mexique | 10 mg/m3 TWA LMPE-PPT (as Ti)20 mg/m3 STEL [LMPE-CT] (as Ti) |
| | | Brésil | Aucune Limite Établie |
| 0068071-65-8 | Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids, tetraethylenepentamine and triethylenetetramine | OSHA | Aucune Limite Établie |
| | | ACGIH | Aucune Limite Établie |
| | | NIOSH | Aucune Limite Établie |
| | | Fournisseur | Aucune Limite Établie |
| | | OHSA, CAN. | Aucune Limite Établie |
| | | Mexique | Aucune Limite Établie |
| | | Brésil | Aucune Limite Établie |
| 0436083-99-7 | | OSHA | Aucune Limite Établie |

302130_B0

| | | |
|---|-------------|-----------------------|
| Synthetic fibers, alkaline earth silicate | ACGIH | Aucune Limite Établie |
| | NIOSH | Aucune Limite Établie |
| | Fournisseur | Aucune Limite Établie |
| | OHSA, CAN. | Aucune Limite Établie |
| | Mexique | Aucune Limite Établie |
| | Brésil | Aucune Limite Établie |

Données sur la santé

| N° CAS | Ingrédient | Source | Valeur |
|--------------|---|------------|--|
| 0000112-57-2 | Tétraéthylènepentamine | NIOSH : | Aucune Limite Établie |
| 0001317-65-3 | Pierre à chaux | NIOSH : | yeux and peau irritation irritation physique |
| 0013463-67-7 | Dioxyde de titane | NIOSH : | Lung tumors dans animals |
| 0068071-65-8 | Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids, tetraethylenepentamine and triethylenetetramine | NIOSH : | Aucune Limite Établie |
| 0436083-99-7 | Synthetic fibers, alkaline earth silicate | NIOSH : | Aucune Limite Établie |

Données sur la cancérogénicité

| N° CAS | Ingrédient | Source | Valeur |
|--------------|---|--------|--|
| 0000112-57-2 | Tétraéthylènepentamine | OSHA | Effet cancérogène spécifique: No |
| | | NTP | Connu: No; Présumé: No |
| | | CIRC | Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No; |
| 0001317-65-3 | Pierre à chaux | OSHA | Effet cancérogène spécifique: No |
| | | NTP | Connu: No; Présumé: No |
| | | CIRC | Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No; |
| 0013463-67-7 | Dioxyde de titane | OSHA | Effet cancérogène spécifique: Yes |
| | | NTP | Connu: No; Présumé: No |
| | | CIRC | Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: Yes; Groupe3: No; Groupe 4: No; |
| 0068071-65-8 | Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids, tetraethylenepentamine and triethylenetetramine | OSHA | Effet cancérogène spécifique: No |
| | | NTP | Connu: No; Présumé: No |
| | | CIRC | Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No; |
| 0436083-99-7 | Synthetic fibers, alkaline earth silicate | OSHA | Effet cancérogène spécifique: No |
| | | NTP | Connu: No; Présumé: No |
| | | CIRC | Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No; |

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Choisir de l'équipement qui peut vous protéger des ingrédients indiqués dans la Section 2 de ce document. Assurez-vous d'avoir de l'air frais lors de l'application et du séchage. Si vous éprouvez un larmoiement des yeux, des maux de tête ou des étourdissements, ou si le moniteur d'air indique que le taux de poussière, de vapeurs, ou de brume est au-dessus des limites permises, portez un respirateur homologué, bien ajusté, durant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du respirateur. POUR LES UTILISATEURS DE PROTECTION RESPIRATOIRE 3M SEULEMENT: Pour de l'information et de l'assistance sur la santé professionnelle et les produits sécuritaires 3M, appelez sans frais le service technique chez OH&ESD aux États-Unis au 1-800-243-4630, au Canada composez le 1-800-267-4414. Veuillez ne pas appeler à ces numéros si les produits de protection respiratoire proviennent de tout autre fabricant. 3M ne souscrit pas à l'exactitude de l'information contenue dans cette fiche signalétique.

Yeux

Évitez le contact avec les yeux. On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des lunettes protectrices et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation.

| | |
|-----------------------------|--|
| Peau | On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des gants protecteurs, un tablier, des bottes et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation. |
| Contrôles d'ingénierie | Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, assurer une ventilation adéquate. |
| Autres pratiques de travail | Des fontaines pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence devraient être disponibles dans les environs de toute exposition potentielle. Utilisez de bonnes pratiques pour l'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains avant de manger, de boire, d'utiliser les toilettes, etc. Enlevez rapidement et nettoyez à fond les vêtements souillés avant de les remettre. Après le travail, prenez une douche en utilisant beaucoup de savon et d'eau. |

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|---|
| Aspect | Coloré Liquide |
| Seuil olfactif | Non mesuré |
| pH | Aucune Limite Établie |
| Point de fusion / point de congélation | Non mesuré |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | 200 (°C) 392 (°F) |
| Point d'éclair | 200 (°C) 392 (°F) |
| Vitesse d'évaporation (Ether = 1) | Non mesuré |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limite inférieure d'explosion:: Aucune Limite Établie Limite supérieure d'explosivité: Aucune Limite Établie |
| Tension de vapeur (Pa) | Non mesuré |
| Densité de vapeur | Plus lourd que l'air |
| Densité | 1.20 |
| Solubilité dans l'eau | Non mesuré |
| Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow) | Non mesuré |
| Température d'auto-inflammation | Non mesuré |
| Température de dégradation (°C) | Non mesuré |
| Viscosité (cSt) | Aucune Limite Établie Non mesuré |
| % COV | Se reporter à la fiche sur les données techniques de ce produit |

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est stable et ne présente pas de risque de polymérisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le matériel peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement. Le feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les contenants peuvent exploser s'ils sont exposés à la chaleur.

| |
|----------------------------|
| 11. Données toxicologiques |
|----------------------------|

Toxicité aiguë

AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal.

| Ingrédient | Orale DL50, mg/kg | DL50 Dermale, mg/kg | Inhalation Vapeur CL50, mg/l/4h | Inhalation poussières / brouillard CL50, mg/l/4h |
|--|--------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--|
| Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids, tetraethylenepentamine and triethylenetetramine - (68071-65-8) | Aucune donnée disponible. | Aucune donnée disponible. | Aucune donnée disponible. | Aucune donnée disponible. |
| Pierre à chaux - (1317-65-3) | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| Synthetic fibers, alkaline earth silicate - (436083-99-7) | Aucune donnée disponible. | Aucune donnée disponible. | Aucune donnée disponible. | Aucune donnée disponible. |
| Dioxyde de titane - (13463-67-7) | 10,000.00, Rat - Catégorie: NA | 10,000.00, Lapin - Catégorie: NA | Aucune donnée disponible | 6.82, Rat - Catégorie: NA |
| Tétraéthylène-pentamine - (112-57-2) | 2,140.00, Rat - Catégorie: 5 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |

| Article | Catégorie | Risque |
|---|------------|--|
| Toxicité aiguë (orale) | Non classé | Non applicable |
| Toxicité aiguë (dermale) | Non classé | Non applicable |
| Toxicité aiguë (inhalation) | Non classé | Non applicable |
| Effets corrosifs/irritation cutanés | 2 | Provoque une irritation cutanée. |
| Lésion/irritation oculaire | 2 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation (respiratoire) | Non classé | Non applicable |
| Sensibilisation (dermale) | 1 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Toxicité pour les cellules reproductrices | Non classé | Non applicable |
| Cancérogénicité | Non classé | Non applicable |
| Toxicité pour la reproduction | Non classé | Non applicable |
| Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition unique) | Non classé | Non applicable |
| Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition répétée) | Non classé | Non applicable |
| Risque d'aspiration | Non classé | Non applicable |

| |
|-------------------------|
| 12. Données écologiques |
|-------------------------|

12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

| Ingrédient | 96 hr LC50 fish, mg/l | 48 hr EC50 crustacea, mg/l | ErC50 algae, mg/l |
|--|---------------------------------|----------------------------|---|
| Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids, tetraethylenepentamine and triethylenetetramine - (68071-65-8) | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | 0.00 (hr), |
| Pierre à chaux - (1317-65-3) | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| Synthetic fibers, alkaline earth silicate - (436083-99-7) | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | 0.00 (hr), |
| Dioxyde de titane - (13463-67-7) | 1,000.00, Fundulus heteroclitus | 5.50, Daphnia magna | 5.83 (72 hr), Pseudokirchneriella subcapitata |
| Tétraéthylènepentamine - (112-57-2) | 420.00, Poecilia reticulata | 24.00, Daphnia magna | 2.00 (72 hr), Pseudokirchneriella subcapitata |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

13. Donnée sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Disposez des déchets selon les normes locales, provinciales et fédérales. (Aussi en référence avec l'information indiquée dans le RCRA, Section 15, si indiquée).

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT (transport terrestre national)

Désignation exacte Non réglementé
pour l'expédition

Classe de danger Non réglementé

Numéro UN / NA : Non réglementé

Groupe d'emballage Non réglementé

CERCLA/DOT Not Applicable gal. /
Quantité à déclarer Not Applicable lb

IMO / IMDG (transport maritime)

Désignation exacte Non réglementé
pour l'expédition
IMDG

Classe de danger Non réglementé
IMDG Sans objet
Sous-classe

Groupe d'emballage Non réglementé
IMDG

Code de référence 9
système

14.4. Groupe d'emballage Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG Polluant marin: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. Informations sur les réglementations

Résumé sur les réglementations La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés. Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

Classification SIMDUT D2B

DOT Polluants marins (10%):
(aucun ingrédient indiqué)

DOT Polluants marins graves (1%):
(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités à signaler:
(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:
(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:
(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État du Massachusetts:

Pierre à chaux
Tétraéthylènepentamine
Dioxyde de titane

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

Pierre à chaux
Tétraéthylènepentamine
Dioxyde de titane

Substances dangereuses spéciales selon l'État de la Pennsylvanie:
(aucun ingrédient indiqué)

Statut RCRA:
(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

Pierre à chaux
Tétraéthylènepentamine
Dioxyde de titane

Substances dangereuses spéciales selon l'État du New Jersey:

Quartz
Silice, cristobalite
Tétraéthylènepentamine

Substances dangereuses pour l'environnement selon l'État du New Jersey:
(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Substances carcinogènes:

Dioxyde de titane
Quartz

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:
(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:
(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines de croissance:
(aucun ingrédient indiqué)

16. Autres informations

Les informations et recommandations dans le présent document sont basées sur des données qui, selon nous, sont correctes. Cependant, aucune garantie de toute sorte, expresse ou tacite, n'est accordée quant

302130_B0

aux renseignements qui se trouvent sur cette fiche signalétique. Nous n'acceptons aucune responsabilité et nous nous dégageons de toute faute quant aux dommages qui pourraient être causés suite à une exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se soumettre aux lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité.

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

The following sections have changed since the previous revision.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

SECTION 10: Stabilité et réactivité

SECTION 11: Informations toxicologiques

SECTION 12: Informations écologiques

Fin de la FISPQ